



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 9 Juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 Juillet 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gérôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Séverine MONLLOR, Julien MONTHIOUX, , Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Emilie ROUSSELOT, Henri VERNEREY

Absents excusés : Philippe FAGOT donne pouvoir à Julien MONTHIOUX, Emilie ROUSSELOT donne pouvoir à René GIRARD

Secrétaire de séance : Séverine ONILLON

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 16 Juin 2020
2. Vote des Budgets Primitifs annexes Commerces, Bois, Petite Enfance, Séniors et Budget Principal de la Commune,
 3. Projet rénovation Rue de la Mare,
 4. Projet rénovation de l'ancienne mairie, APD intégrant les options et les variantes,
5. Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs),
 6. Avenant à la convention PLS « Les Terrasses du Vallon »
 7. Travaux sylvicoles 2020,
8. Suppression du poste de Rédacteur et Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe,
 9. Subventions aux Associations,
 10. Délégué CNAS,
 11. Délégués SICA (Titulaire et Suppléant),
12. Délégations du Conseil Municipal au Maire (Reformulation),
13. Report des loyers avril/mai suite au confinement
14. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 16 Juin 2020 :

Le compte-rendu du 16 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Vote des Budgets Primitifs annexes et du Budget Principal (délibérations) :

➤ Budget Commerces

C' est un budget qui s'autofinance. Pour 2020, on note une baisse des recettes suite au report des loyers d'avril et mai dûe au COVID19. Il a été décidé de les étaler sur la période de janvier à juin 2021.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2020 Commerces de la manière suivante :

Budget équilibré sans subvention du budget principal

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	73 990, 00 €	73 990, 00 €
INVESTISSEMENT	60 029, 03 €	60 029, 03 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal, décide d'approuver le budget primitif 2020 Commerces.

Vote :

Ayant voté pour..... 22

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 1

➤ Budget Bois :

Même avec des RAR de 87 870 € correspondants aux travaux des voiries forestières, le budget 2020 devrait dégager un excédent de fonctionnement confortable.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2020 Bois de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	62 910, 00 €	62 910,00 €
INVESTISSEMENT	118 965, 00 €	118 965, 00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal, décide d'approuver le budget primitif 2020 Bois.

Vote :

Ayant voté pour..... 22

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 1

➤ Budget Petite Enfance :

La fermeture de la micro-crèche pendant le confinement entraine une baisse des recettes d'environ 18 000 €. Les travaux de la 2^{ème} micro-crèche sont affectés à ce budget annexe. 285 000 € sont budgétisés en 2020. La section d'investissement s'équilibre par un recours à l'emprunt de 150 000 € et un autofinancement à hauteur de 70 924 €.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2020 Petite Enfance de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	163 842, 00 €	163 842, 00 €
INVESTISSEMENT	313 157, 00 €	313 157, 00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal, décide d'approuver le budget primitif 2020 Petite Enfance

Vote :

Ayant voté pour..... 22

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 1

➤ **Budget Séniors :**

La phase investissement arrive à son terme malgré de nombreux aléas au cours du chantier. Les premiers locataires prennent place dans leur logement. Les recettes de loyer sont prévues sur la base de 10 réservations à partir du 1^{er} septembre. Ce budget annexe ne trouvera sa vitesse de croisière qu'à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2020 Séniors de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	74 412, 00 €	74 412, 00 €
INVESTISSEMENT	324 877, 00 €	324 877, 00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal, décide d'approuver le budget primitif 2020 Séniors.

Vote :

Ayant voté pour..... 22

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 1

➤ **Budget Commune :**

Pour ce budget principal, nous sommes dans la continuité des projets initiés par l'ancienne municipalité : construction d'une salle de sports, ouverture d'une ligne de crédit pour démarrer les travaux de la réhabilitation de l'ancienne mairie, rénovation de la rue de la Mare. C'est le 2^{ème} budget qui fait suite au transfert de voirie au Grand Besançon Métropole. On note toujours une charge d'investissement de 137 000 € à l'agglomération. C'est encore une année forte en investissement 1 307 550 € d'opérations d'équipements auxquels s'ajoutent 270 000 € versés au Grand Besançon pour la rue de la Mare, l'enfouissement de réseaux et la liaison entre Chemaudin et Vaux. L'excédent de fonctionnement 2019

égal à 624 412 € finance en partie les charges d'investissement. Un recours à l'emprunt de 260 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget principal.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2020 Commune de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 706 050, 00 €	1 706 050, 00 €
INVESTISSEMENT	2 554 000, 00 €	2 554 000, 00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal, décide d'approuver le budget primitif 2020 Commune.

Vote :

Ayant voté pour..... 22

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 1

3. Projet rénovation Rue de la Mare :

Mr GALLIOT Claude présente le projet de rénovation Rue de la Mare pour lequel les études ont débuté en 2019 avec notamment la réhabilitation du réseau d'eau potable. Au cours de l'année 2020, les travaux d'enfouissement des réseaux secs devraient avoir lieu avec l'aménagement de la rue de la Mare en sens unique dans le sens de la montée RD → Grande Rue, marquage au sol d'une piste cyclable à contre sens, création de trottoirs et de places de parking. D'autres aménagements sont prévus comme une chicane, une limitation de vitesse à 30 km/h et interdiction aux poids lourds. Concernant la rue des Maisons Neuves, on relève la disparition du panneau sens interdit. Celui-ci sera remis. Le montant estimatif des travaux est de 220 000,00 € HT. Le Grand Besançon étant maître d'ouvrage, les dépenses seront réparties à hauteur de 50% soit un coût estimatif pour la commune de 110 000 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** le projet et porte au Budget Primitif 2020, le montant de l'estimation soit 220 000 € HT, **VALIDE** notre participation au Grand Besançon Métropole relatif à la rénovation de la rue de la Mare et voirie rue de Travers pour un montant de 220 000 € HT dont le montant des dépenses sera réparti à hauteur de 50% entre le Grand Besançon Métropole et la commune soit la somme de 110 000 € HT, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Projet rénovation de l'ancienne mairie. APD intégrant les options et les variantes :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que suite au 1er APD validé en réunion de conseil municipal par délibération n° 2019-080 en date du 9 Octobre 2019, certains travaux n'avaient pas été intégrés notamment les volets roulants, les stores, les menuiseries bois/alu et le traitement des façades. Le montant de ces options et variantes s'élève à 55 878, 00 € HT départagé comme suit :

- Salle Associative : 10 408,00 € HT,
- Logements : 16 995, 00 € HT,
- Micro-crèche : 28 475, 00 € HT.

Soit un coût total pour le projet de 801 474, 00 € HT. D'autre part, Mr le Maire présente le plan de financement de la micro-crèche pour validation. Il fait également un point sur les différents modes

de prestation PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) et PSU (Prestation de Service Unique). Le choix entre les 2 prestations est reporté à une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention, **VALIDE** le nouvel APD intégrant les options et variantes pour un coût total du projet de 801 474, 00 € HT et **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations après l'obtention du Permis de Construire, **VALIDE** le plan de financement de la micro-crèche, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. **Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :**

Mr le Maire informe que la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) demande qu'une commission communale des impôts directs soit établie. Une liste de 24 personnes sera présentée à la DDFIP mais seuls 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront retenus. Cette commission tient le rôle majeur de donner chaque année son avis sur le classement des nouvelles constructions qui servira de base pour le calcul de la taxe sur le foncier bâti.

6. **Avenant à la convention PLS « Les Terrasses du Vallon » :**

Mr le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de modifier la convention n°25.D.3.1.18.04.361.0010 relatif à la convention-type conclue entre l'Etat et la Commune de Chemaudin et Vaux, en application de l'article L.351-2 (3^e) du code de la construction et de l'habitation pour le programme de Construction de 12 logements T2 à la Croisée des Laves à CHEMAUDIN ET VAUX « Les Terrasses du Vallon ». Par pondération et application d'un coefficient, cet avenant modifie le montant du loyer des logements du Rez de Chaussée avec ceux du Rez de Jardin bénéficiant d'une surface de terrasse non comptabilisée dans les annexes. Il autorise aussi un loyer accessoire de 10 € par terrasse jardin. Pour rappel, la surface utile avant et la surface utile après pondération doivent être strictement identiques. Soit une surface utile de 535, 95 m². Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

7. **Travaux sylvicoles 2020 :**

Mr le Maire laisse le soin à Mr VERNEREY Henri, Conseiller Délégué d'exposer le montant des travaux sylvicoles et patrimoniaux pour l'année 2020.

Le devis concernant la forêt communale de Chemaudin s'élève à 6 246, 33 € HT et concerne les parcelles 2, 2.r, P16, 16.r, 12j

Le devis concernant la forêt communale de Vaux les Prés s'élève à 1 884, 00 € HT et concerne la parcelle 11j

Soit un montant total de 8 130, 33 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis concernant la forêt communale de Chemaudin pour un montant de 6 246, 33 € HT, **ACCEPTE** le devis concernant la forêt communale de Vaux les Prés pour un montant de 1 884, 00 € HT

8. Suppression du poste de Rédacteur et création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe :

En vue du départ d'une secrétaire, Mme LUTHRINGER Lydia, il est nécessaire de procéder à un recrutement afin de la remplacer. Après la parution sur le site du Centre de Gestion, 3 personnes ont candidaté et ont eu un entretien. 2 d'entre elles, n'ont pas donné suite ayant trouvé du travail. Parmi elles, une conseillère municipale, Mme MONLLOR Séverine est retenue. L'emploi au sein de la mairie et celui de conseillère municipale n'étant pas compatible, elle doit démissionner de son mandat. Elle sera recrutée au grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe par CDD pour une durée de 1an renouvelable 6 fois. Le poste de Mme LUTHRINGER Lydia, Rédacteur, doit être supprimé. Le Conseil Municipal, **VALIDE** par 21 voix pour et 1 abstention, la suppression du poste de Rédacteur au 1^{er} Août 2020, **VALIDE** par 21 voix pour et 1 abstention, la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Août 2020. Mme MONLLOR Séverine ne participe pas au vote, ni au débat.

9. Subvention aux Associations :

Mr le Maire laisse le soin à Mme ONILLON Séverine d'exposer les différentes demandes de subventions versées aux associations. Le mode de calcul a été retenu lors du dernier mandat et a besoin d'arbitrage parfois à la lecture des demandes des associations. Les associations sont invitées à faire un courrier de demande avec pièces justificatives à l'appui. La commission a donc étudié les demandes en tenant compte de cette année un peu bousculée car toutes les AG n'ont pas pu se réunir. Le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'unanimité :

- Foot : 1 170 €
- Tennis : 222 €
- Judo : 1 016 €
- Gym : 408 €
- Amis de l'école (Maternelle) : 1 683 €
- Amis de l'école (Primaire) : 2 312 €
- Pastels : 310 €
- UNC (Audeux) : 100 €
- Souvenir Français : 100 €

Mme MAJICA Audrey ne participe pas au vote, étant partie prenante.

10. Délégué CNAS :

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les délégués devant représenter la commune de Chemaudin et Vaux au CNAS :

Délégué Elu : Marie-Pascale BRIENTINI

Délégué Agent : Brigitte DUCROS

11. Délégué SICA :

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les délégués devant représenter la commune de Chemaudin et Vaux au SICA :

Titulaire : Claude GALLIOT

Suppléant : René GIRARD

12. Délégations du Conseil Municipal au Maire (reformulation) :

Mr le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la délibération du 16 juin 2020 concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire, la notion « sans formalités préalables » étant obsolète, il convient de reformuler comme suit : « le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la reformulation citée ci-dessus.

13. Report des loyers avril / mai suite au confinement :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du confinement qui s'est déroulé sur la période du 17 mars au 11 mai 2020 dû au COVID19, les locataires de la MAM, le bar restaurant LE LEF ainsi que la kinésithérapeute ont demandé à la commune s'il était possible de suspendre les loyers durant cette période.

Mr le Maire propose un étalement des loyers d'avril – mai 2020 sur les périodes de janvier à juin 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'étalement des loyers de janvier à juin 2021. Mme PONCET Marie ne participe pas au vote, ni au débat.

14. Questions diverses

Elections sénatoriales : Elles se dérouleront le 10 juillet 2020 à 18h30 en mairie. Une liste a été établie comportant 7 titulaires et 7 suppléants en respectant la parité.

Lecture du courrier de Mr GAVIGNET Bernard : Mr le Maire fera un courrier de réponse.

La séance est levée à 23h50

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2020-041 : Budget Primitif 2020 du budget COMMERCES

Délibération 2020 -042 : Budget Primitif 2020 du budget BOIS

Délibération 2020-043 : Budget Primitif 2020 du budget SENIORS

Délibération 2020-044 : Budget Primitif 2020 du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2020-045 : Budget Primitif 2020 du budget COMMUNE

Délibération 2020-046 : Projet rénovation rue de la Mare

Délibération 2020-047 : Projet rénovation ancienne mairie, APD intégrant les options et les variantes

Délibération 2020-048 : Membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Délibération 2020-049 : Avenant à la convention PLS « Les Terrasses du Vallon »

Délibération 2020-050 : Travaux sylvicoles 2020

Délibération 2020-051 : Suppression du poste de Rédacteur

Délibération 2020-052 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe

Délibération 2020-053 : Subventions aux Associations

Délibération 2020-054 : Nomination délégués CNAS

Délibération 2020-055 : Nomination délégués (Titulaire et Suppléant) SICA

Délibération 2020-056 : Délégation du Conseil Municipal au Maire (Reformulation)

Délibération 2020-057 : Report des loyers avril/mai 2020 suite au confinement